

## Brevets—Loi

Monsieur le Président, je veux m'assurer que les députés de cette Chambre comprennent bien ma position et celle de notre parti. Le parti libéral ne s'est jamais déclaré contre des changements dans ce domaine. Les recommandations du rapport Eastman nous sembleraient raisonnables, car il établissait un équilibre entre les intérêts des consommateurs et ceux de l'industrie pharmaceutique en général.

Or, les propositions actuelles vont beaucoup plus loin que les recommandations du rapport Eastman, si bien qu'elles font pencher la balance en faveur des compagnies pharmaceutiques multinationales au détriment de l'industrie pharmaceutique générique et des consommateurs.

Le parti libéral s'est toujours soucié d'émettre des politiques qui respectent les intérêts et les besoins de ceux qui sont concernés par les divers dossiers de l'heure. C'est une caractéristique importante puisqu'elle nous distingue de nos collègues du NPD qui versent dans un extrême et de nos collègues conservateurs qui versent dans l'autre extrême.

Le *statu quo* préconisé par les troupes du NPD aurait aidé les consommateurs certes, mais n'aurait procuré aucune motivation pour l'industrie pharmaceutique à développer de nouveaux médicaments. D'un autre côté, le parti au pouvoir propose un changement radical, à toute fin pratique, un retour en arrière. Les grands gagnants, les multinationales, empocheront des millions de dollars en échange de promesses non garanties et de nature très vague. Les grands perdants, les consommateurs, n'auront comme protection qu'un conseil de révision des prix des médicaments, sans dent.

Monsieur le Président, les vieillards, les malades, les gens qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-maladie connaissent bien la chanson. Le refrain de cette chanson a frappé leurs oreilles encore une fois. Tout récemment en effet, le CRTC, une bête de même nature que le Conseil de révision des prix des médicaments, proposé par le ministre dans cette loi, a établi que Bell Canada avait chargé trop cher à ses abonnés. Le CRTC voulait donc que Bell Canada remette l'argent reçu en trop à ses abonnés du téléphone. Tous criaient victoire. Seulement, Bell est allé en appel et nous voilà à la ronde des procédures qui s'éternisent.

Il n'y a rien dans ce projet de loi C-22, qui empêche le même phénomène de se reproduire en ce qui concerne le Conseil de révision des prix des médicaments.

De plus, nous connaissons l'industrie pharmaceutique multinationale et ses agissements. C'est une industrie qui dispose d'énormes sommes d'argent et elle n'hésite pas à verser des fonds considérables en procédures judiciaires de toutes sortes.

Nous savons aussi que ces sommes d'argent ont permis aux multinationales de soutenir d'imposantes campagnes de relations publiques pour expliquer leur point de vue aux Canadiens par le truchement d'annonces publicitaires à la radio et dans les journaux. Nous savons aussi que leur puissance financière leur a permis de persévérer depuis 1969 dans leurs tentatives de faire changer la loi. Aujourd'hui, ils ont obtenu exactement ce qu'ils ont toujours voulu. Et le ministre tente de nous faire croire que le Conseil de révision des prix des médicaments et la révision de sa politique par le Cabinet dans quatre ans, ainsi que par le Parlement dans 10 ans, constituent une sauvegarde contre les abus de ces compagnies. Monsieur et Madame Tout-Monde savent à quoi s'attendre. Ils ont déjà compris qu'il

n'y a rien de bon dans ce projet de loi. Mais puisque le ministre n'est pas un homme de la rue, un Canadien ordinaire, il me faudra donc faire d'immenses détours, donner des explications compliquées pour qu'il en vienne à comprendre ce que la majorité des Canadiens ont compris depuis longtemps, notamment que le ministre vient de donner le gâteau tout entier aux multinationales.

Commençons l'explication par un peu d'histoire. Dans les années 1950-1960, plusieurs plaintes furent émises parce que certains Canadiens trouvaient que le prix de leurs médicaments était très élevé. Éventuellement, la Commission sur les pratiques restrictives du commerce enquêta sur la fabrication, la distribution et la vente des médicaments, et ce, conformément à l'article 42 de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions. L'enquête de la Commission est exhaustive. D'ailleurs, sur plusieurs aspects, elle reprend les mêmes sujets d'analyse que le rapport Eastman.

Monsieur le Président, les résultats de l'enquête de la Commission sur les pratiques restrictives sont les suivants et je cite:

Il faudrait également songer à publier, sous les auspices du gouvernement fédéral, une revue qui ferait autorité et diffuserait tous les renseignements nécessaires au sujet des nouveaux médicaments . . .

Sachant que le contrôle étroit que permettent d'exercer les brevets a rendu possible le maintien des prix de certains médicaments à un niveau plus haut qu'il en aurait été autrement et que ce contrôle au moyen des brevets n'a apporté aux Canadiens aucun bénéfice qui l'emporterait sur les désavantages du monopole, la Commission recommande que les brevets sur les médicaments soient abolis. De l'avis de la Commission, c'est là le seul moyen efficace de faire baisser les prix des médicaments au Canada.

C'est donc dire qu'on avait observé des prix élevés des médicaments qui étaient protégés par des brevets et qu'on jugeait que ces prix étaient trop élevés. D'autres études ont confirmé que l'industrie pharmaceutique était caractérisée par des profits excessifs à un niveau de recherche et de développement qui n'était pas proportionnel à la grosseur des profits.

Les deux autres études sont le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé de 1964 et l'étude du Comité spécial chargé d'étudier les coûts et les prix des produits pharmaceutiques en 1966. Plusieurs autres études existaient, mais tous s'accordent pour en venir aux mêmes conclusions.

L'industrie pharmaceutique charge des prix élevés, récolte des profits très élevés mais ne fait pas beaucoup de recherche et de développement, du moins pas proportionnellement aux ventes. En effet, la recherche et le développement ne représentent que 3.5 p. 100 des ventes.

En 1969, dans un effort pour baisser les prix pour une plus grande concurrence, le gouvernement libéral du jour permet l'obtention de licences obligatoires. Désormais certains médicaments plus populaires seront manufacturés par des compagnies génériques.

En juin 1983, l'honorable député de Papineau, alors ministre de la Consommation et des Corporations, dépose un document de discussions sur l'octroi obligatoire de licences dans le domaine des produits pharmaceutiques. Il avait reconnu que certains problèmes existaient et que ces problèmes enlevaient un certain degré de motivation à la recherche et au développement de la part des compagnies innovatrices.

Vu la complexité de l'industrie pharmaceutique, le gouvernement décida d'aller plus loin et donna la responsabilité à une